

Ecole de Musique de la Haute-Thur

Les Ecuries, rue du Parc 68470 HUSSEREN-WESSERLING
 03.89.82.67.92 / 06.64.68.84.84 ecoledemusique@emht.fr / www.emht.fr
 Siret : 381 105 097 00038



INSCRIPTION 2025-2026



RESPONSABLE LEGAL 1

Nom Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Commune	
Tél portable	
E-mail	
Profession	

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Commune	
Tél portable	
E-mail	
Profession	

ELEVES INSCRITS A L'EMHT

Nom Prénom	Date de naissance	Téléphone	Activité(s)	Admin

▪ PARCOURS MUSICAL (*à partir de 6 ans*):

CHOIX 1 (1^{er} trimestre) : _____

CHOIX 2 (2^{ème} trimestre) : _____

CHOIX 3 (3^{ème} trimestre) : _____

Règlement par :

- Prélèvement : joindre un RIB et le mandat SEPA
- Chèques vacances

En s'inscrivant, les élèves s'engagent à :

- Suivre tous les cours régulièrement,
- Participer aux actions pédagogiques et culturelles ponctuelles proposées (spectacles, répétitions et cours exceptionnels), ces actions faisant partie intégrante de la formation,
- Respecter le protocole sanitaire mis en place au sein de la structure.

L'inscription s'effectue pour une année scolaire. En cas d'arrêt en cours d'année, non motivé par un cas de force majeure (déménagement, maladie...), l'EMHT facturera le trimestre entamé.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

AUTORISATIONS POUR TOUT ELEVE INSCRIT

Liste des autorisations requises nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecole de Musique
(Cocher la case correspondante)

Oui Non

- Je soussigné (e)
- Déclare donner mon accord à l'Ecole de Musique pour la publication ou la diffusion des images, fixes ou animées, audiovisuelles ou de multimédia prises lors des activités pédagogiques, répétitions, auditions, concerts et spectacles qu'elle organise. Diffusion interne et externe en ligne, via internet et/ou autres supports fixes.
- Atteste avoir pris connaissance du règlement des études de l'EMHT. En cas de mise en place d'un protocole sanitaire, je m'engage à le suivre.
- Déclare que l'élève est assuré au titre de la responsabilité civile auprès de la compagnie :

NOM.....de (ville).....

- Consens à l'Ecole de Musique de la Haute-Thur la possibilité d'utiliser mes données à caractère personnel à des fins de gestion des enseignements, de communications relatives au fonctionnement de l'Ecole. Je prends acte de mon droit de retirer mon consentement à tout moment par l'envoi d'un courrier à la Directrice.
- Accepte de recevoir les correspondances par mail.
- En cas d'impossibilité d'accéder aux locaux de l'école de musique, j'autorise l'organisation d'un suivi de cours à distance à l'aide des outils numériques disponibles.

AUTORISATIONS SPECIFIQUES AUX ELEVES MINEURS INSCRITS

- Je déclare avoir pris connaissance du fait que l'école est responsable des élèves uniquement pendant les cours ou les représentations. Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés par un adulte responsable devant la salle de cours qui s'assurera de la présence du professeur.

ARRIVEE ET DEPART DES ELEVES DE + DE 6 ANS

- J'autorise mon enfant à arriver et repartir seul au cours
 - **Si oui** : Je déclare décharger l'école de musique de la Haute-Thur de toute responsabilité et autorise mon enfant à arriver ou repartir seul(e) de l'école au domicile,
 - **Si non** : Je n'autorise pas mon enfant à repartir seul du cours et m'engage donc à le récupérer à l'intérieur des locaux à l'heure précise de la fin du cours, personnellement ou par la personne ci-après, désignée :

Fait à, le

Signature :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'EMHT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'EMHT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom : *

Nom/ Prénom du débiteur

Votre adresse : *

Numéro et nom de la rue

*

Code Postal

*

Ville

*

Pays

Les coordonnées de votre compte : *

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : **EMHT Ecole de Musique de la Haute Thur**

Identifiant créancier SEPA : **FR14ZZZ418701**

Les Ecuries, rue du Parc,

68470 WESSERLING

FRANCE

Type de paiement : * paiement récurrent/répétitif paiement ponctuel

Signé à* (lieu)..... le / / 0

Signature(s) *

TARIFS ANNUELS 2025-2026



Horaire hebdomadaire	Com Com (1)		Hors Com Com	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Eveil - Initiation musicale	342 €	—	410 €	—
30mn instrument / chant- ou parcours musical, 1h00 FM et 1h00 orchestre	684 €	768 €	820 €	921 €
30mn instrument / chant sans FM	—	670 €	—	804 €
Participation à l'accord des pianos (Uniquement pour les pianistes)	45 €	45 €	54 €	54 €
Option 15 mn instrument	245 €	342 €	294 €	410 €
Danse	245 €	342 €	294 €	410 €
Cours à la carte	—	172 €	—	206 €
Pratiques collectives	320 €	350 €	384 €	420 €

(1) Concerne les communes de: Fellering, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, St-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein.

POUR TOUS LES ELEVES DE MUSIQUE, DANSE :

L'inscription à l'association implique un engagement annuel,

- La cotisation annuelle et familiale comprend l'assurance et le droit à la reproduction (adresse postale et RIB identique) : cotisation de 25€
- Les tarifs et l'engagement sont annuels, facturés en début de saison,
 - Par prélèvement mensuel,
 - Par chèques vacances ANCV en 1 fois en début d'année scolaire,
- Le règlement en espèce n'est pas accepté,
- Tout désistement en cours d'année doit être précédé d'une lettre écrite adressée au directeur 15 jours avant le début du trimestre suivant. Aucun désistement ne sera accepté par téléphone ou annoncé uniquement au professeur,
- Aucun remboursement ne sera effectué sans avis favorable du Conseil d'Administration, à la suite d'un écrit dûment motivé lui étant adressé,
- Tout trimestre entamé est dû,
- Tout élève prenant des cours d'instrument peut participer gratuitement aux différentes pratiques collectives de l'EMHT.

Une séance d'essai avant engagement : concernent uniquement les nouveaux élèves des cours d'éveil et d'initiation musicale, de danse sur la première séance de la rentrée de septembre.

Nos harmonies locales soutiennent leurs membres ou futurs membres pour le financement de l'écolage.

REDUCTION APPLIQUEE

Nb d'activités pratiquées	Réduction appliquée en %
1	0%
2	5%
3	10%
4 et +	12%

- La réduction s'applique à toutes les activités de l'EMHT, musique, danse enfants et adultes,

- Elle est calculée par famille (adresse postale et RIB identiques),
- La remise maximale accordée est de 12 %,
- 1 cours d'instrument + FM + orchestre compte pour 1 activité,
- Les cours à la carte, ainsi que les activités gratuites ne sont pas prises en compte pour le calcul de la réduction.

Exemple : Dans une famille, la maman fait de la clarinette, un enfant éveil et danse et un autre enfant suit un cours de flûte traversière avec FM. Au total : 4 activités. Réduction appliquée : 12% sur le total.

Ces tarifs vous sont proposés grâce au soutien de la Communauté de Communes de Saint-Amarin et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

